

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1086 promulguant a la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 1086

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 octobre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 8 juillet 1931 relatif aux zones interdites au survol et à la régie mentation dans les colonies françaises du transport et de l'usage d'appareils photographiques et cinématographiques à bord des aéronefs

Vu le décret du 16 mai 1936 portant additif au décret précédent et relatif aux zones interdites au survol à la Côte française des Somalis et dépendances

Vu l'arrêté local du 5 juin 1936 promulguant le précédent décret,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la colonie le rectificatif n° 1 du 30 août 1939 à l'annexe I du décret du 8 juillet 1931 relatif aux zones interdites au survol et à la réglementation dans les colonies françaises du transport et de l'usage d'appareils photographiques et cinématographiques à bord des aéronefs. Art. 2. — Le présent arrêté, qui entre immédiatement en vigueur, sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie; après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.